

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 3 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 3 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 25 août 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chassors, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes :, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Laurence LANCERON, Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, Nathalie CHANTEREAU
MM : Patrick LAFARGE, Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jérémy AUMONT, Théo MORILLON Jean-Maurice SABATER

Excusés ayant donné procuration : Mr Jean-Jacques LOUGEZ à Mr Patrick LAFARGE, Mme Nathalie DAUNAS à Mr Pierre LEVEQUE.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Classement de parcelles communales du domaine privé dans le domaine public,
- Rectification du montant des frais d'acte dans la délibération n° 2019/017 - Acquisition de parcelles,
- Désignation d'un représentant à la CLECT,
- Redevance d'occupation du domaine public gaz pour l'année 2020,
- Financement Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques GUITRES RD 22,
- Financement Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques (parties non retenues par le comité) GUITRES - RD 22,
- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 – Approbation du dernier compte-rendu

Aucune remarque, les comptes-rendus du 2 juillet et du 10 juillet, en séance extraordinaire, sont approuvés à l'unanimité des présents, 14 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Monique PARTHENAY est nommée secrétaire de séance.

3 – Classement de parcelles communales du domaine privé dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité a récemment acheté des parcelles de voirie qui appartenaient encore à des particuliers :

- C n° 929, Impasse des Chêneveaux,
- C n° 894, Rue de Chi Loup
- C n° 892, une partie de la rue de la Traversière

L'acquisition ayant été réalisée, Monsieur le Maire propose aujourd'hui de classer ces parcelles dans le domaine public de la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents, 14 pour, le classement des parcelles dans le domaine public.

4 – Rectification du montant des frais d'acte dans la délibération n° 2019/017 - Acquisition de parcelles

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour l'acquisition des parcelles citées précédemment, les frais de notaire indiqués dans la délibération n° 2019/017 ont été sous-estimés à 156 € au lieu de 300 €.

Afin de pouvoir payer la note du notaire, le trésorier demande une nouvelle délibération avec le montant exact des frais.

Le Conseil approuve la modification du montant des frais de notaire à l'unanimité des présents, 14 pour.

5 – Désignation d'un représentant à la CLECT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CLECT est la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre la communauté d'agglomération et les communes membres. Chaque commune est représentée par un membre du Conseil.

Les réunions de la CLECT ayant toujours lieu avant les réunions de Bureau des Maires auxquelles assiste Monsieur le Maire, il se propose comme représentant.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents, 14 pour, la proposition.

6 – Redevance d'occupation du domaine public gaz pour l'année 2020

A la demande de GRDF, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2020.

Cette année, le montant s'élève à 500 €

Le Conseil Municipal approuve le montant de la redevance et accepte la recette, à l'unanimité des présents, 14 pour.

7 / 8 – Financement Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques GUITRES - RD 22, (parties retenue et non retenue par le comité)

Monsieur le Maire explique au nouveau conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traversée de Guitres, le financement des réseaux de communications électroniques devait se faire par le biais de l'Agglo. Or la loi ne le permettant pas, il revient à la commune de payer directement le SDEG.

La commune doit donc aujourd'hui régulariser la situation et s'acquitter des factures auprès du SDEG.

Le Conseil approuve à l'unanimité, 14 pour, le règlement des factures au SDEG pour les travaux d'effacement des réseaux effectués.

9 – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le règlement intérieur du conseil municipal. Le présent document fixe le fonctionnement interne de ladite assemblée.

Le conseil en ayant pris connaissance, approuve à l'unanimité, 14 pour, le règlement intérieur du conseil municipal.

10 – Informations et questions diverses

- Le syndicat de la fourrière demande à la commune de nommer un élu référent à la fourrière. Monsieur LOUGEZ s'est proposé à ce poste.
- Chantier de la salle polyvalente : Monsieur le Maire informe le conseil que le chantier a pris du retard à cause de la défaillance du fournisseur de menuiseries qui prévoit 12 semaines de retard dans la fourniture des fenêtres cintrées.
- Travaux eaux pluviales : Monsieur le Maire signale au conseil que la rambarde le long du fossé rue de la Nougeraie en bois est cassée ; il propose de la remplacer par une en fer. Le conseil approuve la proposition. Des devis vont être demandés.
Il propose également de poser une rambarde en bois à la lagune des Six Chemins à l'endroit où le fossé est plus profond. Celle-ci pourrait être fabriquée par les agents municipaux. Le conseil approuve la proposition.
- Rentrée scolaire : 70 élèves. La rentrée s'est déroulée sans problème dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.